

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/EFC/WP.2/2009/6
20 janvier 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

Comité du bois

Groupe de travail mixte FAO/CEE de
l'économie forestière et des statistiques
des forêts

Trente et unième session
Genève, 31 mars-1^{er} avril 2009
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Commission européenne des forêts

ENCADREMENT DES DOMAINES D'ACTIVITÉ

**Domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières et indicateurs
de la gestion durable des forêts dans la région**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu général des activités menées dans le domaine d'activité 2 et souligne les thèmes qui seront abordés par le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts:

- a) Réunions des Équipes de spécialistes CEE/FAO de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE et de la surveillance de la gestion durable des forêts;
- b) Mise à jour concernant les faits nouveaux intervenus dans la préparation de l'Évaluation mondiale des ressources forestières 2010; contribution de la CEE/FAO au processus d'élaboration des rapports nationaux destinés à l'Évaluation et assistance pour cette élaboration;
- c) Activités de vulgarisation pour l'établissement d'un rapport sur les critères et les indicateurs de la gestion durable des forêts destiné à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, planification et dispositions à prendre pour la prochaine Conférence;

d) Élaboration de la nouvelle classification des types de forêts européennes, applicabilité de cette classification aux futurs rapports sur les forêts.

Le Groupe de travail est invité à donner des indications au sujet des travaux actuels et futurs dans le domaine d'activité 2.

1. Le présent document est élaboré conformément au programme de travail approuvé par le Comité du bois dans le document ECE/TIM/S/2008/6 (par. 14 à 53) et afin de «procéder à l'encadrement des domaines d'activité 1, 2 et 3 et d'une partie du domaine d'activité 5», ainsi qu'il est dit dans le mandat du Groupe de travail approuvé par le Comité du bois dans le document ECE/TIM/S/2008/6/Add.1 (par. 27).

I. INTRODUCTION

2. Les activités dans le domaine 2 au cours de la période de notification (avril 2008-mars 2009) étaient axées sur la contribution régionale à l'Évaluation mondiale des ressources forestières de la FAO, sur le bilan du processus de présentation du rapport destiné à la Conférence ministérielle de novembre 2007 et sur le lancement d'un nouveau processus pour la prochaine Conférence ministérielle. Le présent document donne une information sur les travaux de ce domaine d'activité qui se sont déroulés depuis la dernière session du Groupe de travail. En outre, nous souhaitons présenter les projets pour l'avenir et demander des instructions au Groupe concernant toute question particulière s'il y a lieu.

II. ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES CEE/FAO DE «LA SURVEILLANCE DES RESSOURCES FORESTIÈRES POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DANS LA RÉGION DE LA CEE» ET DE «LA SURVEILLANCE DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS»

3. La quatrième et dernière réunion de l'Équipe de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE s'est tenue à Vienne du 26 au 28 mai 2008. La réunion marquait la conclusion de quatre années de collaboration et de travaux qui ont contribué au succès de deux rapports de premier plan sur la gestion durable des forêts, qui ont été élaborés au cours de cette période – l'Évaluation mondiale des ressources forestières 2005 et l'État des forêts en Europe 2007. Le travail de l'Équipe de spécialistes pour 2007-2008 est exposé en détail dans le rapport de la réunion (<http://www.unece.org/timber/>). L'Équipe a donné des instructions pour tous les éléments du domaine d'activité 2, ainsi qu'il en est rendu compte dans le présent document.

4. Le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO ont décidé à leur session extraordinaire (avril 2008) d'établir la nouvelle «Équipe de spécialistes de la surveillance de la gestion durable des forêts» (2008-2010, mandat prorogeable jusqu'en 2013). La réunion inaugurale de l'Équipe de spécialistes se tiendra du 25 au 27 février 2009 à Genève (au Siège de l'Office européen des Nations Unies). Les questions suivantes sont parmi les principaux thèmes qui seront examinés:

a) Contribution régionale à l'Évaluation mondiale 2010 des ressources forestières par la FAO;

- b) Évolution actuelle et prévue des processus régionaux liés aux critères et aux indicateurs (Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et Processus de Montréal);
- c) Harmonisation entre les évaluations régionale et mondiale dans les rapports paneuropéens sur les critères et les indicateurs;
- d) Possibilités d'application de la proposition de classification européenne des types de forêts dans la prochaine série de rapports paneuropéens;
- e) Contribution de l'Équipe de spécialistes aux débats sur les aspects liés aux problèmes actuels touchant la relation entre les forêts et le changement climatique.

Étant donné que la nouvelle Équipe de spécialistes tiendra sa réunion inaugurale après la publication du présent document, le Groupe de travail mixte sera mis au courant à sa trente et unième session des résultats de la réunion de l'Équipe qui sont pertinents pour les thèmes évoqués dans le présent document.

Question à l'intention des délégations

5. Le Groupe de travail est invité à examiner et commenter la structure générale, le programme de travail et le champ des activités de l'Équipe de spécialistes de la surveillance de la gestion durable des forêts (présentés au cours de la quatrième réunion de l'Équipe et distribués au cours de la réunion).

III. RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DES TRAVAUX ET LES PROJETS POUR 2008-2009

A. Évaluation mondiale 2010 des ressources forestières

6. En mars 2007, le Comité FAO des forêts a décidé de mettre en chantier l'Évaluation mondiale des ressources forestières pour 2010. Comme l'édition de 2005, l'Évaluation 2010 est fondée sur un ensemble complet de rapports de pays, complété par un nouveau module consistant en une évaluation par télédétection. Une douzaine d'études thématiques liées à l'Évaluation 2010 et portant sur des questions spéciales font partie intégrante de l'Évaluation, notamment sur la fragmentation et la dégradation des forêts, les ressources génétiques des forêts, les arbres situés hors des forêts, les politiques et les institutions forestières.

7. Le principal instrument de l'établissement de la version 2010 est une enquête de grande envergure consistant en tableaux, spécifications et directives. La série finale de tableaux a été augmentée de cinq nouveaux tableaux par rapport à l'Évaluation 2005: établissement et régénération des forêts, cadre politique et juridique, cadre institutionnel, éducation et recherche, création des recettes fiscales et dépenses publiques.

8. La CEE/FAO a coopéré activement avec l'Équipe FAO de l'Évaluation pour l'organisation du processus et elle a contribué à la plupart des activités qui ont été menées au cours de la période de notification. Il s'agissait notamment d'une participation directe du secrétariat à des opérations telles que les suivantes: organiser les discussions régionales des experts nationaux et

internationaux et aider les pays dans l'élaboration des rapports destinés à l'Évaluation, cette liste n'étant pas exhaustive.

9. Les principaux travaux consacrés à l'établissement des rapports mondiaux visaient la préparation des rapports nationaux pour l'Évaluation 2010. La Réunion technique des correspondants nationaux sur l'évaluation globale des ressources forestières (<http://www.fao.org/forestry/45735/en>), qui s'est tenue à Rome du 3 au 7 mars 2008, a inauguré le processus de l'Évaluation 2010. Cette manifestation était d'importance capitale pour donner aux correspondants nationaux des connaissances sur le processus ainsi que pour réaliser une interprétation commune des concepts, des termes, des définitions et des classifications. Le secrétariat de la CEE/FAO avait coorganisé la réunion et dirigé les travaux des groupes régionaux. La consultation d'une semaine sur l'Évaluation 2010 s'est achevée par la réunion du Groupe consultatif de l'Évaluation, le 8 mars 2008.

10. Les questions afférentes à l'Évaluation mondiale étaient l'un des thèmes principaux traités à la quatrième réunion de l'Équipe de spécialistes de la surveillance des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE. Parallèlement aux aspects opérationnels du processus (calendrier/tableaux que les pays doivent présenter dans leur rapport, études thématiques, réseau de correspondants nationaux), l'Équipe a discuté des préparatifs de l'Évaluation 2010 et conseillé le secrétariat à ce sujet, notamment sur des questions comme les enquêtes par télédétection et les études sur la dégradation/fragmentation des forêts et sur la surface faisant l'objet d'une gestion durable des forêts.

11. La CEE/FAO et l'Équipe FAO de l'Évaluation des ressources forestières ont collaboré étroitement pour aider les pays de la région de la CEE à élaborer leurs rapports nationaux destinés à l'Évaluation 2010. Elles ont organisé en particulier un atelier régional destiné à renforcer les capacités des pays russophones (Budapest, novembre 2008). En outre, le secrétariat CEE/FAO a fourni une assistance et une communication directe à 28 pays de la région (essentiellement de l'Europe du Centre, du Sud et de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale).

B. L'État des forêts en Europe 2007

12. La publication du rapport intitulé «État des forêts en Europe 2007» n'a pas marqué la fin du processus d'établissement des rapports sur les critères et les indicateurs destinés à la Conférence ministérielle de Varsovie sur la protection des forêts en Europe. Deux groupes d'activité se sont poursuivis: diffusion plus étendue du rapport, y compris de l'information connexe; examen du rapport et de son processus d'élaboration.

13. La CEE/FAO a poursuivi le processus de diffusion du rapport 2007 sur l'état des forêts en Europe, qui comprenait la collecte et le traitement des données et la mise en forme de la version électronique du rapport et des documents complémentaires. Cette masse d'informations a été publiée sur le site Web de la CEE et sous forme de CD. En outre, la version papier du rapport et les CD ont été largement distribués au cours des réunions organisées par la CEE/FAO ou auxquelles elle a assisté, y compris la Semaine européenne des forêts.

14. Les leçons tirées du dernier processus de collecte et d'analyse des données sur les critères et indicateurs à l'intention de la Conférence ministérielle ont fait l'objet du débat de la quatrième réunion de l'Équipe de spécialistes. Il s'agissait de la rédaction, de la publication et de la

diffusion des rapports et en particulier de la collaboration entre la CEE/FAO (Genève), la FAO (Rome) et la Conférence ministérielle. L'Équipe de spécialistes a présenté ses recommandations sur la base des instructions et des propositions spécifiques du Groupe de travail concernant l'établissement des rapports pour la Conférence ministérielle de 2007 et sur les opinions nationales recueillies par le biais du questionnaire.

15. Les membres de l'Équipe ont estimé comme les personnes ayant répondu au questionnaire que la méthode générale adoptée pour les préparatifs du rapport sur l'état des forêts en Europe 2007 était la bonne. Toutefois, plusieurs aspects appelaient des améliorations pour les futurs cycles d'établissement de rapports. Au premier chef, on a fait valoir la nécessité d'une harmonisation plus poussée et plus efficace des cycles entre l'Évaluation des ressources forestières et la Conférence ministérielle. On trouvera une information détaillée sur les conclusions et recommandations de l'Équipe de spécialistes dans le rapport de sa réunion.

16. Les résultats intermédiaires de l'analyse du rapport 2007 sur l'état des forêts en Europe ont confirmé l'utilité de cette démarche et militent pour un élargissement du champ de l'étude. La décision a été prise de poursuivre l'évaluation et d'examiner l'utilisation et la diffusion du rapport destiné à la Conférence ministérielle. Tout au long de l'examen (prévu pour la période 2008-2009), le secrétariat de la CEE/FAO devrait parvenir à mieux connaître les utilisateurs actuels ainsi que les utilisateurs potentiels du rapport et leurs besoins. Les résultats de l'examen seront regroupés et analysés dans la préparation du rapport destiné à la prochaine Conférence ministérielle. Le mandat de l'examen figure à l'annexe 1 du présent document.

17. En ce qui concerne l'utilité du rapport, le secrétariat devrait vérifier l'utilisation qui est faite des grands rapports comme l'État des forêts en Europe 2007, notamment en faisant des listes de citations. Il invite les délégations à lui faire connaître la manière dont le rapport est utilisé dans leur pays, par exemple sous forme de citations dans les revues spécialisées, de comptes rendus officiels ou de débats publics, de traductions, etc. Si elles le souhaitent, elles peuvent envoyer ou apporter des exemplaires d'articles au secrétariat.

18. Étant donné la quantité d'informations recueillies par l'intermédiaire des rapports des pays sur l'état des forêts en Europe 2007, une partie seulement des sources ont été présentées dans le document publié. En réponse à des demandes, la CEE/FAO a commencé à construire une base de données interactive sur les critères et indicateurs paneuropéens pour la gestion durable des forêts. Grâce à une collaboration entre la Section du bois de la CEE, la FAO et la Division de statistique de la CEE, une première version de la base de données a été mise au point.

19. La base de données donne des renseignements pour 27 indicateurs quantitatifs, structurés selon six critères; elle peut être consultée à l'adresse: <http://w3.unece.org/pxweb/Dialog/>. La CEE/FAO s'est attachée à maintes reprises à éveiller l'intérêt de la communauté internationale pour cette ressource. Comme les données sont présentées en même temps que d'autres statistiques émanant de différentes parties du programme de travail de la CEE, elles devraient améliorer la visibilité de l'information forestière auprès du public hors des milieux forestiers.

C. Rapport destiné à la prochaine Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe

20. La Réunion d'experts de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui s'est tenue les 7 et 8 mai 2008 à Oslo, a décidé de l'élaboration du rapport sur l'état des forêts pour la prochaine Conférence ministérielle. Le rapport sur la gestion durable des forêts en Europe sera établi selon les critères et indicateurs approuvés par la Conférence à Vienne en 2003. Il conviendra de tenir compte des indicateurs qualitatifs comme des indicateurs quantitatifs lorsqu'on élaborera le rapport destiné à la Conférence d'Oslo. Selon des prévisions provisoires, la publication du rapport devrait intervenir au milieu de 2011 au plus tôt.

21. La Réunion d'experts a invité la CEE/FAO et le Groupe de liaison de la Conférence ministérielle d'Oslo à conduire le processus d'établissement des rapports. Les parties sont convenues que pour que le rapport paraisse en temps voulu il était nécessaire de commencer très tôt à collecter des fonds et à rassembler les ressources nécessaires (en nature, en espèces et en logistique). La CEE/FAO et le Groupe de liaison ont décidé de s'employer activement à mobiliser les ressources nécessaires à la rédaction d'un rapport qui ait la qualité voulue.

22. Afin de mieux organiser et de faciliter le processus d'établissement des rapports sur la gestion durable des forêts, la CEE/FAO et le Groupe de liaison de la Conférence ministérielle ont décidé de créer un groupe consultatif sur l'élaboration du rapport «État des forêts en Europe». Les dispositions générales à prendre pour le prochain cycle de rapports paneuropéens seront examinées lors des réunions du groupe consultatif et de l'Équipe de spécialistes. Il sera rendu compte verbalement des résultats de cet examen au cours de la session du Groupe de travail mixte.

23. Étant donné le laps de temps très court qui s'écoulera entre la présentation des rapports nationaux destinés à l'Évaluation des ressources forestières (date limite: mars 2009) et la date limite prévue pour la présentation de données nationales pour le prochain rapport à la Conférence ministérielle (avril 2010), il importe que les deux systèmes concordent. La CEE/FAO a fait une comparaison détaillée des systèmes, après avoir reçu des demandes tendant à une plus grande interopérabilité entre les données mondiales et les données paneuropéennes, et à la suite d'autres recommandations. La comparaison a fait apparaître des divergences notables.

24. Étant donné que ces divergences sont de divers ordres et sont dues à des raisons multiples, le problème de la cohérence ne peut pas être réglé uniquement à l'échelle régionale. La CEE/FAO est associée à l'activité mondiale (sous l'égide de la FAO) qui vise à trouver une solution au problème. Par ailleurs, les débats de l'Équipe de spécialistes ont porté aussi sur les questions d'harmonisation, en particulier s'agissant des problèmes techniques, qui pourraient être résolues au stade actuel du processus d'établissement des rapports pour la prochaine conférence ministérielle. Le Groupe de travail mixte sera informé à sa trente et unième session du résultat des mesures prises.

Question à l'intention des délégations

25. Le Groupe de travail est invité:

- a) À examiner la contribution régionale CEE/FAO au processus de l'Évaluation mondiale 2010 des ressources forestières;
- b) À examiner le processus de diffusion des rapports élaborés pour la Conférence ministérielle de 2007 et à faire des observations et des suggestions, en particulier concernant la base de données interactive sur les indicateurs de la gestion durable des forêts.

VI. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONSACRÉS À LA CLASSIFICATION EUROPÉENNE DES TYPES DE FORÊTS

26. Dans la Déclaration du Sommet de Vienne sur les forêts vivantes, signée à la quatrième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (2003), les États signataires et la Communauté européenne se sont engagés à approuver l'utilisation des indicateurs paneuropéens améliorés pour une gestion forestière durable, adoptés par la Réunion d'experts de la Conférence ministérielle les 7 et 8 octobre 2002 à Vienne (Autriche). Selon cet ensemble de critères et d'indicateurs améliorés, les données sur sept indicateurs (sur 35) doivent être présentées «par type de forêt»:

- a) 1.1 Surface forestière;
- b) 1.2 Volume sur pied;
- c) 1.3 Structure par classes d'âge et classes de diamètre;
- d) 2.4 Dommages en forêt;
- e) 4.1 Composition spécifiques des arbres;
- f) 4.3 Caractère naturel;
- g) 4.5 Bois mort.

27. Dans ce contexte, l'amélioration de la classification des forêts au-delà des trois catégories actuelles (principalement résineux, principalement feuillus, mixte) en faveur d'un nouveau système de types de forêt devrait permettre de mieux évaluer l'état des forêts dans toute l'Europe.

28. La classification européenne des types de forêt est le fruit de dix ans de travaux qui ont fait intervenir de nombreux spécialistes des forêts et d'autres experts européens. Ces travaux ont nécessité l'organisation de deux ateliers en réponse aux engagements susmentionnés dans le cadre des programmes de travail de la Conférence ministérielle¹:

¹ Les principaux acteurs du processus sont les suivants: Agence européenne de l'environnement de l'Union européenne, CEE/FAO, IUFRO, Groupes de liaison de la Conférence ministérielle

a) Atelier sur la version paneuropéenne de la classification des forêts, qui s'est tenu à Bled (Slovénie) du 13 au 15 novembre 2006;

b) Atelier technique intitulé «Partage de données d'expérience sur la classification paneuropéenne des forêts», qui s'est tenu à Copenhague (Danemark) les 24 et 25 novembre 2008.

29. Le résultat de ces travaux, une classification européenne des forêts comprenant 14 grandes catégories, a été proposé pour les rapports à la Conférence ministérielle, sous le titre «Types de forêts européennes»:

- a) 1. Forêt boréale;
- b) 2. Forêt hémiboréale, forêt de conifères némoraux et forêt mixte feuillus-conifères;
- c) 3. Forêt de conifères alpine;
- d) 4. Forêt de chênes acidophiles et forêt de chênes-bouleaux;
- e) 5. Forêt de feuillus mésophytes;
- f) 6. Forêt de hêtres de plaine à submontagneuse;
- g) 7. Forêt de hêtres montagneuse;
- h) 8. Forêt d'arbres thermophiles à feuilles caduques;
- i) 9. Forêt de feuillus sempervirente;
- j) 10. Forêt de conifères des régions méditerranéenne, anatolienne et macaronésienne;
- k) 11. Forêt marécageuse;
- l) 12. Forêt de zone inondable;
- m) 13. Forêt non riveraine d'aulnes, de bouleaux ou de trembles;
- n) 14. Plantations et forêts exotiques spontanées.

On trouvera des détails sur la classification et ses bases scientifiques dans le rapport intitulé «European forest types. Categories and types for sustainable forest management reporting and policy», élaboré par un consortium dirigé par l'Académie italienne des sciences forestières (rapport technique n° 9/2006 de l'AEE). Ce rapport pourra être révisé en fonction des résultats du récent processus de commentaires.

sur la protection des forêts en Europe, Accademia Italiana di Scienze Forestali, Institut forestier européen, Centre commun de recherche de l'Union européenne et Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de l'alimentation de la République de Slovénie.

30 D'après les participants à l'élaboration de la classification européenne, les principaux avantages de la classification sont les suivants:

- a) L'application des types de forêt européens permettra de présenter des données complexes selon des catégories logiques, compréhensibles et pertinentes pour l'écologie. Quatorze catégories sont appropriées pour les données paneuropéennes sur les sept indicateurs qui exigent une information par type de forêt;
- b) Le schéma des 14 catégories de la classification permettra de mieux incorporer l'information sur les forêts dans une large gamme de politiques générales (par exemple l'aménagement du territoire, l'environnement, le climat, la diversité biologique, l'agriculture ou l'eau);
- c) La classification peut être utilisée pour évaluer les effets du changement climatique sur les écosystèmes forestiers, y compris sur la diversité biologique, et pour mieux harmoniser les activités de surveillance des forêts européennes;
- d) La charge que constitue la présentation de rapports serait modérée et passerait de trois catégories (principalement conifères, principalement feuillus, mixte) à une moyenne de six catégories de type de forêt par pays.

31. En bref, les experts participant à l'atelier technique «partage de données d'expérience sur la classification paneuropéenne des forêts» ont approuvé l'adoption des types de forêts européennes (TFE) mais ont suggéré de procéder par étape, c'est-à-dire que l'on fasse des rapports sur les sept indicateurs à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts européennes par catégorie TFE. L'échange de données d'expérience sur la classification TFE s'est révélé extrêmement utile et cette coopération technique devrait se poursuivre par une assistance aux pays pour la mise en œuvre des catégories TFE dans la communication de données sur les forêts.

32. Les monographies nationales présentées à l'atelier de Copenhague ont montré qu'il était facile de classer les données forestières d'après les catégories TFE dans un certain nombre de pays. La classification est donc considérée comme réalisable en grande partie sans collecte d'autres données sur le terrain, c'est-à-dire sans avoir besoin d'un gros apport de ressources.

33. À noter que la mise en œuvre du système proposé sera peut-être plus simple dans certains pays que dans d'autres. La classification proposée actuellement constituera un progrès notable dans la présentation des données sur les forêts dans toute l'Europe. Les participants à la réunion ont conclu que les 14 catégories conviennent bien, c'est-à-dire qu'il n'y a pas besoin d'ajouter de nouvelles grandes catégories. En effet, on pourrait peut-être rendre la classification plus détaillée, certaines catégories étant assez étendues, mais il est nécessaire de limiter le nombre des catégories.

34. L'Équipe de spécialistes de la surveillance de la gestion durable des forêts a réfléchi à l'application éventuelle des TFE dans les futurs rapports paneuropéens. Le résultat des discussions de l'Atelier de Copenhague concernant le travail de classification des TFE a servi de base aux délibérations de l'Équipe. Les pays ont donné leur avis par l'intermédiaire de l'enquête effectuée par la CEE/FAO. Les résultats des discussions de l'Équipe de spécialistes seront

communiqués verbalement au cours de la réunion du Groupe de travail mixte car ils n'étaient pas disponibles à la date de rédaction du présent document.

35. Le programme de travail prévu pour 2008-2013 pour le domaine d'activité 2 est le suivant:

Domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières	
	Éléments de programme
2.1	Collecte, validation et diffusion d'informations conformément aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts
2.2	Contribution régionale à l'évaluation des ressources forestières de la FAO pour 2010
2.3	Mise en œuvre de la gestion durable des forêts en fournissant une aide pour la création de systèmes nationaux de surveillance des forêts (exige un financement extrabudgétaire)
2.4	Amélioration des informations sur les types de forêt
2.5	Établissement de rapports sur l'état des forêts dans la région de la CEE et analyse de la situation
2.6	Suivi et analyse de la propriété forestière et foncière

Question à l'intention des délégations:

36. Le Groupe de travail est invité:

a) À prendre note de l'étendue générale et de la direction des travaux sur l'élaboration d'une classification des types de forêts européennes et à faire des commentaires sur la classification proposée ainsi que sur les avantages qui pourraient découler de son application;

b) À donner son avis sur la possibilité et l'aptitude des pays à classer leurs forêts selon le nouveau système, sur la manière dont il faudrait organiser la transition entre la classification ancienne et la classification nouvelle; quels indicateurs (sept déjà définis; plus ou moins?) devraient-ils figurer dans les rapports par type de forêt?

c) À envisager de faire, à la Réunion d'experts de la Conférence ministérielle, une recommandation sur l'approbation éventuelle des nouveaux TFE par la Conférence ministérielle;

d) À conseiller la CEE/FAO sur l'orientation du travail en vue de la nouvelle classification TFE, en particulier concernant un élargissement éventuel des travaux à d'autres pays (extraeuropéens), pays tempérés et pays des zones boréales (Processus de Montréal).

Annexe

Examen du processus d'élaboration, du contenu, de la diffusion et de l'utilisation du rapport 2007 sur l'état des forêts en Europe (Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe/Organisation pour l'alimentation et l'agriculture/Commission économique des Nations Unies pour l'Europe)

(Évaluation pluridimensionnelle, prévue pour la période 2008-2009)

I. Buts et objectifs

- a) Mieux connaître l'utilisation qui est faite du rapport intitulé «État des forêts en Europe 2007»;
- b) Évaluer la pertinence de la structure et du contenu du récent rapport;
- c) Améliorer le contenu et la diffusion du prochain rapport «État des forêts en Europe 2011».

II. Étendue

1. Il est proposé que le processus d'examen comprenne un certain nombre d'activités menées à différents niveaux et visant différents groupes, au cours de l'exercice biennal 2008-2009:
 - a) Évaluation de différents aspects de l'ensemble du processus d'élaboration du rapport, depuis la collecte des données à la source jusqu'à la présentation du produit final;
 - b) Évaluation de l'efficacité du processus d'examen interne de la publication (conseillers, commentateurs, rédacteurs);
 - c) Évaluation du contenu et de la qualité du rapport;
 - d) Évaluation des processus de diffusion du rapport;
 - e) Recherche sur l'impact du rapport, y compris auprès du public, des scientifiques et des décideurs;
 - f) Élaboration de conclusions et de recommandations pour le prochain cycle d'établissement du rapport.

III. Antécédents

2. Le rapport Conférence ministérielle/CEE/FAO sur l'état des forêts en Europe 2007 suit la structure des critères et indicateurs paneuropéens améliorés pour la gestion durable des forêts, qui comprend 35 indicateurs quantitatifs et 12 indicateurs qualitatifs. Le rapport est fondé sur des données d'évaluation des ressources forestières recueillies auprès des correspondants nationaux de la Conférence ministérielle et de la FAO et de sources internationales. L'information concernant certains indicateurs a été présentée sous forme de monographies.
3. Le rapport 2007 sur l'état des forêts en Europe est la suite d'évaluations des ressources forestières européennes qui avaient été faites sous les auspices de la CEE/FAO et/ou de la

Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, formule qui devrait être maintenue. Dans les préparatifs du prochain cycle d'évaluation, il sera de la plus haute importance de recueillir les données d'expérience et les avis des utilisateurs du rapport comme des instances qui y ont collaboré.

IV. Sujets traités

4. L'examen portera sur l'efficacité et l'utilisation du rapport, principalement par les réponses aux questions suivantes:

- a) Le rapport atteint-il son objectif déclaré?
- b) Quel a été l'impact du rapport?
- c) Qui sont les principaux utilisateurs du rapport? Combien d'utilisateurs a-t-on atteints? Où se trouvent-ils? Quels utilisateurs potentiels n'ont pas été atteints?
- d) De quelle manière pourrait-on améliorer le processus d'élaboration du rapport?
- e) De quelle manière pourrait-on améliorer le contenu du rapport et la présentation des résultats?
- f) Comment pourrait-on prolonger la durée utile du rapport?
- g) Pourrait-on améliorer la promotion des résultats connexes (base de données, rapports nationaux des pays)?

V. Méthodes

5. L'examen sera conduit au moyen d'une série d'outils différents, conçus en fonction d'une tâche particulière. La gamme des méthodes appliquées ira de l'évaluation interne de l'efficacité du processus par la Section, en passant par l'évaluation, les conclusions et les recommandations des organes de tutelle (Groupe de travail mixte, Comité du bois et Commission européenne des forêts), jusqu'à différentes techniques d'enquête par questionnaire.

6. La méthode appliquée comprendra des questionnaires adressés directement aux contributeurs et aux utilisateurs nationaux ainsi que des recherches sur l'opinion de l'utilisateur final concernant la qualité et la pertinence du rapport. En sus des questionnaires, il sera procédé à une analyse du processus de diffusion, à la fois des exemplaires sur papier et des téléchargements de documents électroniques. Enfin, par l'intermédiaire de citations, on examinera les références au rapport dans les publications généralistes et les publications scientifiques, afin d'en évaluer l'utilisation et l'impact.

VI. Calendrier d'évaluation

7. Les différentes étapes de l'examen pourraient être agencées comme suit. La première étape consistera en activités d'examen interne menées en 2008:

- a) Évaluation du rapport par les organes de tutelle de la Section du bois (avril-mai 2008);

- i) Groupe de travail mixte CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques des forêts (mars 2008);
 - ii) Session spéciale du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO (avril 2008);
 - iii) Équipe de spécialistes CEE/FAO de la surveillance des ressources forestières pour une gestion durable des forêts dans la région de la CEE (mai 2008);
- b) Questionnaire sur le processus d'élaboration, le contenu et la diffusion du rapport – participants au processus (avril-décembre 2008);
- i) Mise au point du questionnaire, détermination des destinataires (avril-mai 2008);
 - ii) Conduite de l'enquête (mai-septembre 2008);
 - iii) Collecte et analyse des principaux résultats (septembre-décembre 2008).

8. La deuxième étape de l'examen porterait sur le groupe cible du rapport et comporterait les opérations suivantes:

- a) Questionnaire sur le contenu, la pertinence et l'utilisation du rapport – utilisateurs du rapport (avril-septembre 2009);
- b) Évaluation de la diffusion du rapport (juillet-octobre 2009);
 - i) Évaluation de la diffusion du rapport (version papier et version électronique);
 - ii) Évaluation des citations du rapport dans la presse en général et dans les publications scientifiques;
- c) Mise en forme des résultats de l'examen, formulation des conclusions finales et recommandation concernant les activités futures (novembre 2009).

VII. Ressources

9. Les ressources consisteront surtout en personnel, les services administratifs et la coordination de l'examen étant assurés par le secrétariat.

VIII. Utilisation prévue

10. Grâce à cet examen, on peut espérer que la Section du bois sera mieux à même de connaître les utilisateurs actuels et les utilisateurs potentiels du rapport et leurs besoins. En outre, la Section améliorerait ses systèmes, ses processus et ses procédures de surveillance et d'évaluation continue. Les résultats de l'examen seront regroupés et évalués, en préparation du processus d'élaboration du rapport destiné à la prochaine Conférence ministérielle. Ils pourraient aussi constituer une contribution à l'élaboration de la composante européenne de l'Évaluation mondiale des ressources forestières de la FAO.
